

## LES PRINCIPAUX CHIFFRES

### Les femmes, 1<sup>ères</sup> victimes des violences au sein du couple

Femmes victimes de leur partenaire de vie



121

- A ces 121 femmes, s'ajoutent 8 femmes, tuées par leur compagnon « non-officiel », ce qui porte le total à **129 victimes** - voir glossaire.

- Sur les 121 femmes tuées, 50 étaient **victimes** de violences

Enfants tués dans le cadre de violences au sein du couple parental



33

Dont :  
- 13 tués par leur père en même temps que leur mère  
- 20 dans le cadre de violences conjugales sans qu'un autre parent ne soit tué.

Hommes victimes de leur partenaire de vie



25

Dont 1 au sein d'un couple homosexuel

- à ces homicides, il faut ajouter 5 hommes victimes au sein de couple non-officiels, dont 3 au sein de couple homosexuel  
- Sur les 24 hommes tués par leur compagne officielle, 9 étaient **auteurs** de violences.

Victimes collatérales et rivaux



21

Au total, on dénombre **213 victimes**, tuées dans le cadre des violences au sein du couple.

Pour l'ensemble de ces affaires, 65 auteur-e-s se sont suicidé-e-s.

Les violences au sein du couple sont donc à l'origine de **278 décès** en 2013.

### L'impact des homicides au sein du couple sur les enfants

Enfants témoins

46

enfants présents sur la scène de l'homicide ou au domicile.



Dont :  
- 23 enfants témoins des scènes de crimes. Parmi eux, 7 ont donné l'alerte ou fait prévenir les secours  
- 23 autres enfants, la plupart en bas-âge, présents au domicile

Enfants orphelins

118

enfants orphelins suite aux homicides au sein du couple.



Dont :  
- 31 enfants orphelins de mère et de père  
- 77 enfants orphelins de mère  
- 10 enfants orphelins de père

# Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple - année 2013

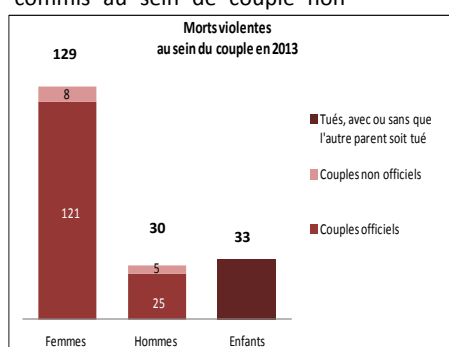
- Etude réalisée par la Délégation aux victimes, ministère de l'Intérieur-

## RESULTATS DÉTAILLÉS

Chaque année, la délégation aux victimes du Ministère de l'Intérieur (DAV) réalise une étude pour quantifier et décrire les homicides perpétrés entre conjoints, en France métropolitaine et d'Outre-mer. Cette étude représente un éclairage indispensable sur les conséquences les plus graves des violences au sein du couple. Pour être complet, il faudrait ajouter aux décès comptabilisés les personnes qui sont restées mutilées, infirmes à vie ou sont décédées à l'hôpital des suites de leurs blessures mais plusieurs mois après, ainsi que celles qui se sont suicidées du fait des violences exercées par leur partenaire.

### Les morts violentes au sein du couple en 2013

En 2013, **146 personnes** sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie officiel. A ces homicides, s'en ajoutent 13 autres, commis au sein de couple non-officiels. **83% des victimes sont des femmes (129 femmes tuées dont 121 au sein de couples officiels). 30 hommes (25 au sein de couples officiels) ont été tués.** Parmi eux, 4 ont été victimes de leur compagnon homme.



En moyenne, **1 femme décède tous les 2,8 jours**, victime de son compagnon ou ex-compagnon et **1 homme tous les 12 jours**, victime de sa/son (ex)-compagne/compagnon.

En 2013, **33 enfants ont été victimes des violences au sein du couple** : 13 ont été tués en même temps que l'un de leur parent et 20 dans le cadre de violences conjugales sans que l'autre parent ne soit tué.

#### Récapitulatif du nombre total de victimes

<b>Victimes au sein des couples</b> (couples officiels et non officiels)	<b>159</b>
Dont femmes	129
Dont hommes	30
<b>Victimes enfants</b>	<b>33</b>
Dont enfants tués en même temps que l'autre parent	13
Dont enfants tués dans le cadre de violences conjugales sans que l'autre parent ne soit tué	20
Victimes « collatérales » hors enfants mineurs	<b>8</b>
Homicides de rivaux	<b>13</b>
<b>Total victimes d'homicides</b>	<b>213</b>
Suicide des auteur-e-s	65
<b>TOTAL DECES</b>	<b>278</b>

On compte également **13 homicides** perpétrés par d'anciens ou nouveaux compagnons sur des **rivaux**, ainsi que **8 victimes collatérales, hors enfants mineurs** (enfants majeurs, oncles, cousins, nouveaux compagnons ou amants).

On dénombre donc **213 homicides liés aux violences au sein du couple** en 2013.

Suite à ces faits, 65 auteur-e-s se sont suicidé-e-s, ce qui porte à **278**, le nombre total de décès liés aux violences au sein du couple.

### Violences antérieures, mobiles et modes opératoires.

L'analyse détaillée des circonstances des faits n'est disponible que pour les homicides perpétrés au sein des couples officiels, soit 121 victimes femmes et 25 victimes hommes. A propos de ces homicides, des éclairages complémentaires peuvent être apportés sur l'existence de violences antérieures au sein du couple, le lieu, le mobile et le mode opératoire.

#### Violences antérieures

Dans un peu **plus de la moitié** des homicides, des faits de violences antérieures étaient connus des services de police ou des unités de gendarmerie ou ont été révélés par des témoignages suite à l'homicide. Il s'agit d'une estimation minimale puisque les violences ne sont pas forcément révélées. Ces violences peuvent être le fait de l'auteur-e, de la victime ou être réciproques.

L'étude permet d'établir que :

- Parmi les 121 femmes victimes, **50 (soit 41%)** avaient **déjà été victimes** de violences de la part de leur compagnon ou ex-compagnon, auteur de l'homicide. Ces homicides s'inscrivent donc dans un **contexte de violences installées**.
- Dans **9** des 24 cas d'homicides commis par une femme sur son compagnon (**soit 37,5%**), celui-ci était auteur de violences sur sa compagne. Sur les 121 femmes victimes, **13** étaient auteures de violences sur leur compagnon (**10,7%**).

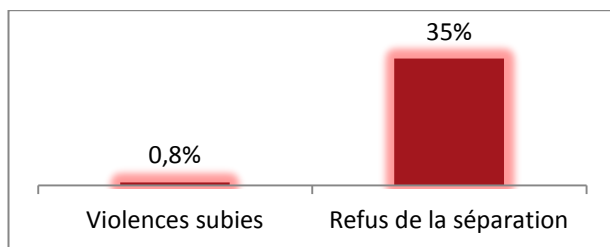
### Lieu de l'homicide

Dans **131** cas (soit **89% des cas**), l'homicide est commis au **domicile**, soit du couple (106), soit de la victime (15) soit de l'auteur-e (10).

### Mobile

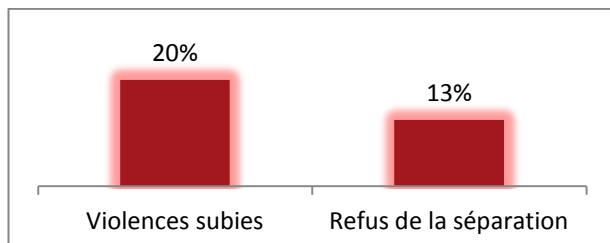
Pour les **auteurs masculins**, le principal mobile des faits est le **refus de la séparation (40 cas, soit 35%)**. Les violences subies représentent **0.8% (1 cas sur 121)** des motivations principales de passage à l'acte.

Proportion d'homicides motivés par les violences subies et le refus de la séparation chez les auteurs hommes (en %)



Pour les **auteurs femmes**, l'un des deux principaux mobiles sont les **violences subies (5 cas, soit 20%)**. Le refus de la séparation représente **13% (3 cas sur 24)** des motivations principales de passage à l'acte.

Proportion d'homicides motivés par les violences subies et le refus de la séparation chez les auteures femmes (en %)



### Mode opératoire

Dans les cas de féminicides, les auteurs ont principalement utilisé **une arme (91 cas)**. Viennent ensuite la **strangulation (17 cas)**, les **coups (9 cas)** puis l'**immolation (2 cas)**, la **défenestration (1 cas)** et l'**empoisonnement (1 cas)**.

Dans le cas de femmes auteures, elles ont principalement utilisé une **arme (20 cas)**, puis l'**empoisonnement (2 cas)** et la **strangulation (2 cas)**.

## Les enfants, co-victimes de violences au sein du couple

Les enfants sont co-victimes des violences au sein du couple. En 2013, **13 enfants mineurs ont été tués par leur père** en même temps que leur mère et **20 enfants mineurs ont été tués dans un contexte de séparations difficiles** ou de conflits de couples, alors que l'autre parent n'est pas victime.

En tout, il s'agit de **33 enfants mineurs tués** dans le cadre de violences dans le couple. Dans les victimes collatérales, on compte aussi **2 enfants majeurs**.

**La présence des enfants n'empêche pas le passage à l'acte de l'auteur-e** et les homicides au sein du couple ont des conséquences dramatiques sur les enfants :

- **23 enfants** ont été **témoins** des scènes de crimes dans 15 affaires différentes. Dans **7 cas**, l'un des enfants du couple a **donné l'alerte**.

**23 enfants**, en bas âge pour la plupart, **étaient présents** au domicile mais non témoins visuels des faits.

- Suite aux homicides perpétrés par un-e partenaire de vie sur l'autre, **118 enfants sont devenus orphelins** : 31 orphelins de mère et de père, 77 sont orphelins de mère et 10 orphelins de père.

#### Source :

Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple, année 2013. Délégation aux Victimes, Ministère de l'Intérieur.

#### Méthodologie :

Données construites à partir des télégrammes et synthèses de la police judiciaire et des articles parus dans la presse nationale et régionale, en France métropolitaine et d'Outre-mer. Ces chiffres présentent un **minimum**, quelques rares faits ayant pu échapper à la remontée des informations.

#### Glossaire :

\*Les **homicides** comptabilisés sont les faits qualifiés d'assassinats, de meurtres et de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

\*Les termes **compagnon-gne-s / partenaires de vie** désignent les conjoint-e-s, les concubin-e-s et les pacsé-e-s ou « ancien-ne-s » de chacune de ces catégories. En ce qui concerne le nombre total de morts, y ont été ajoutés les amants, maîtresses, petit-e-s ami-e-s et relations épisodiques, désignés comme « couples non-officiel ».

\*Les **armes** peuvent être des armes blanches, des armes à feu ou des armes par destination (objets qui deviennent des armes du fait de leur usage dans un homicide).

**VIOLENCES  
CONTRE LES FEMMES  
LA LOI VOUS PROTÈGE**

VIOLENCES FEMMES INFO  
APPELEZ LE  
**3919**

stop-violences-femmes.gouv.fr